



**Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés**

Luxembourg, le 25 octobre 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterons poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale.

D'après nos informations, la mise à disposition de médicaments innovants pour les patients est entravée au Luxembourg. En comparaison avec la Belgique ou l'Allemagne, les patients au Luxembourg sont confrontés à un retard de 6 à 12 mois depuis octobre 2021, lié à des retards dans l'autorisation de médicaments innovants en ce qui concerne la fixation des prix. Bien que le Luxembourg soit habituellement réputé pour une grande sécurité en matière de médicaments, ces patients font face à de graves conséquences pour leur santé.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes au Ministre de la Sécurité sociale:

- Le ministère de la Sécurité sociale, connaît-il des retards dans l'autorisation de nouveaux médicaments innovants au Luxembourg?
- Quels sont les médicaments concernés?
- Quelles en sont les raisons? Qu'est-ce que Monsieur le Ministre compte faire afin de résoudre le problème?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Léon Gloden
Député

Jean-Marie Halsdorf
Député